

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 14 novembre 2022

N° CP-2022-10-6-3

N° applicatif 4814

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service affaires européennes

Service consulté

CONTRAT TRIENNAL 2021 - 2023 STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (SALVE 2)

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte Strasbourg en tant que capitale européenne, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des Droits de l'Homme, et plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace.

Dans le cadre du 14^{ème} Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023, signé le 9 mai 2021 en présence du Président de la République, de la Présidente de la Commission européenne et du Président du Parlement européen, les signataires (Préfecture, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg) ont souhaité mettre en place une nouvelle gouvernance permettant un meilleur suivi du Contrat.

Ainsi, trois fonds de soutien fonctionnant sur un système d'appels à projets ont été créés dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la culture et de la démocratie afin de susciter de nouvelles initiatives de nature à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg. Un autre dispositif concernant l'Agora Strasbourg Capitale européenne a été mis en place, ainsi qu'un soutien à un ensemble de projets structurants visant notamment à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité que les projets retenus soutiennent non seulement la dimension européenne de Strasbourg mais qu'ils puissent également participer au rayonnement global de l'Alsace et son inscription dans le bassin rhénan.

Ce rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux projets retenus dans le cadre du système d'appels à projets d'une part, et aux autres actions structurantes inscrites au Contrat triennal d'autre part, pour un montant total de 573 539 €.

Le solde des différents fonds après vote de cette deuxième série d'aides sera le suivant :

- Fonds Culture: 612 601 € sur 1M€
- Fonds Démocratie: 3 907 147 € sur 5 M€
- Fonds Recherche et Innovation: 1 M € sur 1M€
- Dispositif Agora: 275 046 € sur 300 000 €

Le Contrat triennal est un engagement renouvelé depuis plus de quarante ans entre l'Etat et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace (ci-après, CeA) et la Région Grand Est, pour assurer le financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions de capitale européenne assumées par Strasbourg, notamment du fait de sa qualité de ville siège d'institutions européennes, au premier rang desquelles le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Tenant compte du fait que le Contrat triennal, pour la période 2021-2023, s'inscrit dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2022, l'Etat et les collectivités partenaires ont souhaité le resserrer autour de projets fortement structurants, de nature à lui redonner un caractère résolument stratégique.

Il a ainsi été convenu de concentrer les efforts autour de deux axes majeurs :

- la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg et le renforcement de son attractivité européenne et internationale afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens (priorité 1 du Contrat triennal) ;
- le soutien à des projets culturels, de recherche et innovation ou relatifs à la promotion des Droits de l'Homme, susceptibles de concourir au rayonnement européen de Strasbourg et à l'appropriation par les habitants de sa dimension européenne (priorité 2 du Contrat triennal).

Ainsi, trois fonds de soutien fonctionnant sur un système d'appels à projets ont été créés dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la culture et de la démocratie afin de susciter de nouvelles initiatives de nature à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg. Un autre dispositif concernant l'Agora Strasbourg Capitale européenne a été mis en place, ainsi qu'un soutien à un ensemble de projets structurants visant notamment à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité que les projets retenus soutiennent non seulement la dimension européenne de Strasbourg mais qu'ils puissent également participer au rayonnement global de l'Alsace et son inscription dans le bassin rhénan.

Dans le cadre de la deuxième priorité de ce 14^{ème} Contrat triennal « Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne », ce rapport propose d'attribuer une deuxième série des subventions aux projets retenus dans le cadre du système d'appels à projets susmentionné d'une part, et de contribuer au financement des autres actions structurantes inscrites au Contrat triennal d'autre part.

Les projets soumis au vote sont présentés en suivant l'ordre des articles du Contrat triennal.

Article 2.3: fonds Culture

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des projets portés par des structures de création, des structures patrimoniales ainsi que par des artistes.

8 projets déposés au titre du fonds Culture ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) qui s'est fait sous forme écrite en octobre 2022 :

- « **Via scripturae** » porté par l'association **Espace Européen Gutenberg**. Ce projet consiste à faire dialoguer deux mondes riches de savoir : patrimoine et nouvelles technologies. Il se traduit par la création d'une application, une plateforme numérique pouvant accueillir différents parcours liés au patrimoine, et prioritairement à celui lié à l'imprimerie et au développement de la diffusion des savoirs en Europe. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 10 000 € sur un montant total de 51 250 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention type proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	76 000 €
Montant sollicité	53 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	15 000 €
RGE	13 250 €
CeA	10 000 €
Ville	13 000 €
TOTAL	51 250 €

- « **La source au bout du monde** » porté par le **Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC)**. Ce projet vise à une refonte totale de l'actuel programme de résidences du CEAAC en vue de contribuer au rayonnement de Strasbourg à l'échelle européenne. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 40 000 € sur un montant total de 165 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention type proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	240 343 €
Montant sollicité	182 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	35 000 €
RGE	15 000 €
CeA	40 000 €
Ville	75 000 €
TOTAL	165 000 €

- « **Festival Formats** » porté par l'association **Fauteuil-Vapeur**. Ce projet vise à mettre en place un festival de design graphique, maillon essentiel de la chaîne du livre, préfigurant la candidature de Strasbourg Capitale mondiale du Livre dès 2022. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 11 000 € sur un montant total de 36 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Coût total projet	58 500 €
Montant sollicité	38 800 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	10 000 €
CeA	11 000 €
Ville	15 000 €
TOTAL	36 000 €

- « **Strasbourg capitale européenne de l'art et de l'architecture dans la cité : Résonance – Resonanz** » porté par l'association **Maison européenne de l'architecture du Bas-Rhin**. Ce projet s'inscrit dans les Journées de l'architecture 2022 avec pour thème « Architecture et ressources ». Il s'agit d'un projet franco-allemand à vocation européenne comportant une installation unique de musique, d'art, d'architecture et d'animation en réalité augmentée qui constitue un lieu de rencontre et d'expérience interactive pour tous les publics. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 5 500 € sur un montant total de 25 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Coût total projet	40 000 €
Montant sollicité	25 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	7 000 €
RGE	5 000 €
CeA	5 500 €
Ville	7 500 €
TOTAL	25 000 €

- « **60ème anniversaire du Traité de l'Elysée** » porté par l'association **Cœur Philharmonique Strasbourg**. Le Chœur Philharmonique de Strasbourg et l'Orchesterverein Stuttgart souhaitent concrétiser un partenariat Strasbourg-Stuttgart avec l'organisation de deux concerts à Stuttgart et à Strasbourg pour la célébration du 60ème anniversaire de la signature du Traité de l'Elysée. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 7 000 € sur un montant total de 30 000 € financés par les signataires du Contrat triennal.

Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Coût total projet	86 175 €
Montant sollicité	30 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	10 000 €
RGE	5 000 €
CeA	7 000 €
Ville	8 000 €
TOTAL	30 000 €

- « **Démonstratif Summer School 2023** » porté par le **Service universitaire de l'action culturelle de l'Université de Strasbourg (UNISTRA)**. Démonstratif est un festival des arts scéniques émergents implanté sur le campus de l'Esplanade de l'Université de Strasbourg ; le soutien du Contrat triennal aura pour but de créer « The Démonstratif Summer School » qui est une université d'été qui aura lieu pendant le festival, pendant cinq jours et qui rassemblera 90 jeunes artistes européens. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € sur un montant total de 80 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention type proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	130 000 €
Montant sollicité	100 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	15 000 €
CeA	15 000 €
Ville	50 000 €
TOTAL	80 000 €

- « **Kronos** » porté par l'association **Les ensembles 2.2**. Il s'agit d'un projet artistique de dimension européenne dont l'objectif est de faire rayonner la ville de Strasbourg à travers des propositions artistiques innovantes. Il repose sur la mise en réseau et la rencontre - via l'outil de production et de diffusion artistique GOH - de plusieurs structures culturelles de portée européenne travaillant sur les nouveaux médias, appelant ainsi Strasbourg à devenir le laboratoire européen de la création dans les arts hybrides et numériques. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € sur un montant total de 228 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Coût total projet	421 384 €
Montant sollicité	279 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	93 000 €
CeA	15 000 €
Ville	120 000 €
TOTAL	228 000 €

- « **Jazzdor, projets européens** » porté par l'association Jazzdor. Il s'agit de soutenir la montée en puissance quantitative et qualitative du festival Jazzdor. Ce projet propose 4 volets : durée allongée du festival à Dresde, création du festival à Budapest, mise en place d'une plateforme européenne d'échanges artistiques et création d'un ensemble musical franco-allemand ; tout cela ayant pour fil conducteur l'accroissement de la dimension européenne du festival et de la marque Jazzdor Strasbourg. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 40 000 € sur un montant total de 135 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention type proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	245 819 €
Montant sollicité	151 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	30 000 €
RGE	15 000 €
CeA	40 000 €
Ville	50 000 €
TOTAL	135 000 €

Le versement de ces subventions interviendra en une seule fois à l'issue du vote de la délibération. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Article 2.4: Fonds démocratie

Ce fonds a pour vocation de soutenir et de développer des projets dans le domaine de la démocratie et de la promotion des Droits de l'Homme contribuant au rayonnement de Strasbourg et de son rôle de capitale de l'Europe, de la démocratie et des Droits de l'Homme.

4 projets déposés au titre du fonds Démocratie ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) qui s'est fait sous forme écrite en octobre 2022 :

- « EUCOR Le Campus européen: actions de développement de la vie étudiante et de la mobilité transfrontalière » porté par l'Université de Strasbourg (UNISTRA).

Le GECT « Eucor – Le Campus européen » regroupe cinq universités allemandes, françaises et suisse de la région du Rhin supérieur. Dans le cadre de leur plan stratégique 2019-2023, les universités de Strasbourg et Haute-Alsace souhaitent inciter l'ensemble des 120 000 étudiants et doctorants à vivre le Campus européen et à s'intégrer dans la région du Rhin supérieur par le biais de 3 actions : « Vie étudiante et transfrontalière » qui vise à susciter l'intérêt des étudiants pour le transfrontalier par la vie étudiante transfrontalière et les échanges interculturels et linguistiques (1), « Mobilité transfrontalière et dispositifs bilingues » avec pour but d'encourager les étudiants à partir en mobilité dans l'une des 5 universités membres durant leurs études (2) et « Insertion professionnelle sur le marché du travail rhénan » dans l'objectif d'accompagner les étudiants pour une insertion professionnelle réussie sur le marché du travail du Rhin Supérieur (3). Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 353 927 € sur un montant total de 566 926 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**

Coût total projet	721 750 €
Montant sollicité	573 425 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	70 785 €
CeA	353 927 €
EMS	36 068 €
Ville	106 146 €
TOTAL	566 926 €

- « Mise en valeur du Diplôme d'Université (DU) strasbourgeois intitulé « État de droit en Europe » à l'intention des étudiants des pays des Balkans » porté par l'Université de Strasbourg (UNISTRA).

A la demande de l'Université de Sofia, la Faculté de droit de l'UNISTRA a décidé de mettre en place à la rentrée universitaire 2021/2022 un DU destiné à mieux faire connaître les valeurs fondatrices de l'UE et du Conseil de l'Europe (CoE) et à mieux faire comprendre leurs enjeux à une époque où ces valeurs sont remises en cause par certains États membres. Le projet est soutenu par l'ambassade de France en Bulgarie et par le CoE (Commission de Venise) et le porteur souhaite le poursuivre et augmenter la visibilité de Strasbourg en organisant une semaine de séminaires en collaboration avec les institutions européennes sur le principe de l'État de droit. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 15 739 € sur un montant total de 25 178 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	33 910 €
Montant sollicité	25 500 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	3 147 €
CeA	15 739 €
EMS	1 572 €
Ville	4 720 €
TOTAL	25 178 €

- « Projet Justice sans frontière : Point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière » porté par le Centre Européen de la Consommation (CEC).

Ce projet vise à créer un point de contact franco-allemand unique et centralisé, capable d'informer et d'orienter le justiciable vers les bonnes informations procédurales et les professionnels du droit dont il a besoin. Il n'existe aucun projet équivalent, passé ou présent, à l'échelle européenne. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 32 712 € sur un montant total de 52 332 € financés par les signataires du Contrat triennal. La convention proposée est annexée au présent rapport.

Coût total projet	293 256 €
Montant sollicité	53 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	6 542 €
CeA	32 712 €
EMS	3 268 €
Ville	9 810 €
TOTAL	52 332 €

- « Model European Union Strasbourg 2022 (MEUS) » porté par l'association Bringing Europeans Together Association (BETA).

Ce projet vise à organiser une simulation du processus législatif européen à destination de 150 jeunes européens au Parlement européen à Strasbourg. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 20 000 € sur un montant total de 30 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Coût total projet	95 501 €
Montant sollicité	30 000 €
<i>Contributions signataires</i>	
Etat	0 €
RGE	10 000 €
CeA	20 000 €
EMS	0 €
Ville	0 €
TOTAL	30 000 €

Le versement de la subvention à destination de l'UNISTRA pour le projet EUCOR interviendra en deux fois, conformément au calendrier de versement qui figure dans la convention en annexe du présent rapport: un acompte correspondant à 150 000€ sera versé à l'issue du vote de la délibération ; un solde correspondant à 203 927€ sera versé au courant de l'année 2023. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Le versement des subventions à destination de l'UNISTRA pour le diplôme universitaire et de l'association BETA interviendra en deux fois: un acompte correspondant au 75% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération; un solde correspondant au 25% du montant financé sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Enfin, le versement de la subvention à destination du Centre Européen de la Consommation (CEC) interviendra en deux fois: un acompte correspondant au 60% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération; un solde correspondant au 40% du montant financé sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Article 2.5: Conseil de l'Europe - Forum Mondial de la Démocratie (FMD)

Initié par le Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg en 2012, le Forum Mondial de la Démocratie est un événement d'envergure internationale, réunissant chaque automne à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau, décideurs politiques et acteurs de la société civile, pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, dans l'objectif d'encourager des innovations démocratiques provenant des acteurs de terrain. Inscrit au Contrat triennal 2021-2023, c'est dans ce cadre que la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à soutenir financièrement aux côtés de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Ville de Strasbourg, l'organisation annuelle du Forum. Pour l'édition 2022, intitulée « Démocratie : un nouvel espoir ? » et qui aura lieu du 7 au 9 novembre, la Collectivité européenne d'Alsace contribue à l'organisation du Forum par le biais d'une convention de financement du projet, d'un montant de 75 000 € au Conseil de l'Europe pour l'organisation générale de l'évènement (subvention votée à la CP d'octobre).

Par ailleurs, fort du partenariat né en 2019 entre la CeA et l'association spécialiste de l'éducation aux médias « Cartooning for Peace », la CeA souhaite renouveler ce partenariat et proposer une activité en parallèle du FMD et à destination du public cible de la collectivité : les collégiens. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 7 661 € à l'association afin de concrétiser un projet s'appuyant sur deux volets :

- l'organisation de deux ateliers-rencontres à destination des collégiens avec un destinataire de presse aux hôtels de la CeA à Strasbourg et à Colmar ;
- la mise à disposition de la CeA de l'exposition grand format des 10 ans du FMD (créée par Cartooning for Peace). Il est suggéré d'accueillir cette exposition pendant deux mois aux hôtels de la CeA à Strasbourg et à Colmar.

Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).

Le versement de cette subvention interviendra en une seule fois à l'issue du vote de la délibération. Le montant de la subvention versée sera proratisé au montant des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs de la subvention.

FONDS MOBILISES	MONTANTS 2^e salve de projets	SOLDE DES FONDS DE SOUTIEN après vote de cette deuxième série d'aides
Fonds Culture	143 500 €	612 601 €
Fonds Démocratie	422 378 €	3 907 147 €
Fonds Recherche et Innovation	0 € (pas de projets retenus)	1M€
Dispositif Agora	0 € (pas de projets retenus)	275 046 €
Forum Mondial de la Démocratie/Cartooning for Peace	7 661 €	NC
TOTAL	573 539 €	5 794 794 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures bénéficiaires listées en annexe du présent rapport, pour un montant total maximum de 573 539 €, au titre des fonds de soutien Culture et Démocratie conformément aux articles 2.3 et 2.4 du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2021-2023;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 661 € à l'association Cartooning for Peace pour l'activité à destination des collégiens dans le cadre du 10ème Forum Mondial de la Démocratie, conformément à l'article 2.5 du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2021-2023 ;
- de m'autoriser à signer les conventions financières annexées au présent rapport ainsi que tout document y afférent.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires détaillées dans l'annexe financière jointe au présent rapport.

Les modalités de versement des subventions sont détaillées dans les conventions annexées au présent rapport.

Les subventions de fonctionnement affectées à un projet déterminé, qui font l'objet d'un versement unique à la signature de la convention, dérogent au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace, les justificatifs de dépenses étant fournis ultérieurement.

Pour les organismes non conventionnés, le versement des subventions interviendra en une seule fois à l'exception de la subvention correspondant à l'association BETA (un acompte de 75% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération ; le solde de 25% sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY